

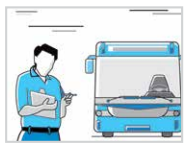


Aide-mémoire anti-incendie pour les bus/autocars

Afin de prévenir les risques d'incendie sur les véhicules, l'IRU a élaboré un aide-mémoire sur les contrôles périodiques à intégrer dans les activités d'entretien des entreprises de

transport. Un contrôle régulier des véhicules peut garantir une détection précoce des anomalies et des problèmes du véhicule susceptibles d'occasionner un incendie.

Responsabilités du conducteur



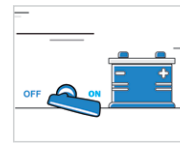
Avant de prendre la route Le conducteur doit impérativement contrôler :

- La pression des pneus (contrôle visuel quotidien – test des pneus hebdomadaire). Veiller notamment à ce que les pneus jumelés ne se touchent pas.
- Qu'il n'y a pas de fuite de liquide au sol (contrôle visuel). Veiller à ce qu'il n'y ait pas de fuite d'huile par le pot d'échappement et pas trop de fumée bleue (consommation d'huile du turbocompresseur).
- Que les systèmes de préchauffage (moteur et habitacle) fonctionnent correctement.
- Qu'il n'y a pas de résidus dans le système d'échappement.
- Vérifier tous les témoins lumineux.



En cours de route Pendant le trajet et lors des arrêts intermédiaires :

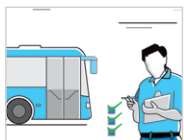
- Vérifier la jauge de température du liquide de refroidissement.
- Vérifier le témoin du système de détection d'incendie (les véhicules doivent en être équipés).
- Contrôler les systèmes de détection de fumée et de chaleur dans les compartiments internes (les véhicules doivent en être équipés).
- Vérifier le système de contrôle de la pression des pneus, pour autant que le véhicule en soit équipé.
- Éviter toute surchauffe. Arrêter le véhicule en cas de surchauffe du moteur, des freins ou du ralentisseur, ou en cas d'odeurs ou de fumées suspectes.
- Se garer dans un endroit sûr.
- Éviter la surcharge, qui fait augmenter toutes les températures.
- Consigner tout dysfonctionnement dans le rapport d'activité quotidien, avec le kilométrage et l'heure.
- Chaque jour, contrôler visuellement le compartiment moteur du véhicule et les équipements environnants, et signaler tout problème au personnel technique.
- Veiller à ce que les poubelles du véhicule soient vidées quotidiennement.
- S'assurer que toutes les sources de chaleur externes (équipements de cuisine, de chauffage) sont éteintes.



Au retour de l'autocar À la fin du service, le conducteur doit impérativement :

- Informer le personnel technique et/ou le conducteur suivant de tout dysfonctionnement.
- Remettre un exemplaire du rapport d'activité quotidien au personnel technique ou au gestionnaire de flotte.
- Garer le véhicule et éteindre la batterie principale (lorsque cela est possible). Ceci déconnecte les batteries de l'alternateur, éliminant ainsi un risque d'incendie dû à une défaillance électrique interne.

Responsabilités du personnel d'entretien des véhicules



Le technicien responsable de l'entretien du véhicule doit impérativement contrôler régulièrement que:

- Les problèmes signalés dans le rapport du conducteur ont été résolus, et les mesures prises enregistrées et classées.
- Les systèmes de détection d'incendie sont bien connectés dans le compartiment moteur.
- Les systèmes de détection de fumée sont bien connectés dans les toilettes et le compartiment couchette du conducteur.
- Le câble B+ de l'alternateur (alimentation directe de la batterie) et le câble B+ du démarreur sont correctement branchés.
- Les câbles ne sont pas détendus ou débranchés et qu'ils évitent tout contact avec le sol.
- Aucun liquide (carburant, fluide de direction assistée, huile pour moteur, moyeux et boîte à vitesse) n'entre en contact avec une surface chaude.
- Il n'y a pas de fuite d'huile au pivot de la soupape de décharge du turbocompresseur.
- Les niveaux : liquide de refroidissement, huile (contrôle hebdomadaire) sont corrects.
- Il n'y a ni carburant ni huile sur les matériaux isolants à l'intérieur du compartiment du moteur.
- Les systèmes de préchauffage fonctionnent correctement (moteur et habitacle).
- Le ralentisseur (gaz d'échappement, hydraulique ou électrique) fonctionne correctement et que tous les équipements annexes sont sans défaut (valves ou conduits cassés, fuites).
- Le système d'échappement est hermétique/isolé.
- Le niveau de lubrifiant dans les moyeux est suffisant.
- L'état des freins est satisfaisant.
- Les extincteurs sont bien à bord du véhicule et fonctionnent correctement.
- Les issues de secours sont opérationnelles.
- Il n'y a pas de fuite dans les conduits d'essence.

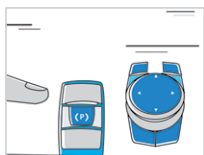
Mesures à prendre en cas d'incendie ou d'urgence



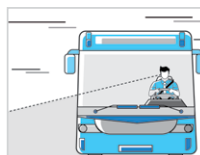
Essayer de garer le véhicule dans une zone sûre.



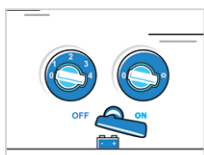
Informez les services d'urgence appropriés en leur donnant autant d'informations que possible sur l'incident ou l'accident, le nombre de personnes et leur état.



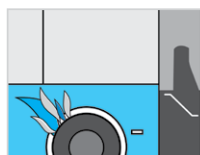
Serrer le frein à main.



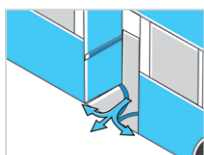
S'assurer que l'équipage et les passagers sont en sécurité, à bonne distance du véhicule.



Couper le moteur. Isoler la batterie en activant l'interrupteur général quand c'est possible. Couper la climatisation/le chauffage.



Identifier la source du feu.



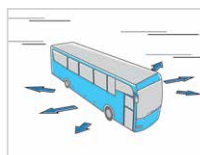
Ouvrir les portes afin de permettre aux passagers de sortir rapidement.



S'il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour maîtriser les incendies minimes.
NE PAS OUVRIR LE COMPARTIMENT DU MOTEUR S'IL EST EN FEU.



Faire évacuer les passagers et rappeler les consignes de sécurité à l'équipage. Demander à tous de se tenir à bonne distance du véhicule.



S'écarter de la zone de l'accident ou de la situation d'urgence, conseiller aux autres personnes de s'écarter et suivre les conseils des services d'urgence.



Endosser le gilet réfléchissant et disposer correctement au sol les panneaux d'avertissement. Sécuriser la zone de l'incident.



Signaler l'incident aux responsables de l'entreprise.

Cet aide-mémoire vous est offert par
**l'Académie de l'IRU, l'organe de formation
de l'Union Internationale des Transports Routiers (IRU).**

Découvrez nos formations sur :

www.iru.org/academy